



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-070-2021-05

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-05-27-00002 - Arrêté n° DOS 2021 / 2669 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340) (12 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2021-05-05-00018 - Arrêté n° DOS-2021/1762 Portant Agrément de la SAS AMBULANCES LOURMEL 75 (75015 PARIS) (3 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-05-27-00002

Arrêté n° DOS 2021 / 2669 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 24 rue des
Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 2669

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS
(78340)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-France

- VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU le décret du 25 juillet 2018, portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° 010/ARSIDF/LBM/2020 du 11 mars 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;
- VU l'arrêté n° DOS-2021/1627 du 14 avril 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « DPM DIAGNOSTICS », sis Centre Commercial de la Petite Mauldre à BEYNES (78650) ;

CONSIDERANT la demande reçue par courrier en date du 10 novembre 2020, complétée par courriels en date des 17 novembre 2020, 18 janvier, 23 janvier et 26 avril 2021 de Monsieur Antoine KERJEAN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 24, rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340) en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fusion-absorption de la SELAS « DPM DIAGNOSTICS », sise Centre Commercial de la Petite Mauldre à BEYNES (78650) par la société SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », sise 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340), prévue pour le 1^{er} juin 2021, permettant l'implantation du laboratoire « CERBALLIANCE IDF OUEST » sur huit sites supplémentaires ;
- L'intégration au sein du laboratoire « CERBALLIANCE IDF OUEST » de huit biologistes médicaux en tant qu'associés, exerçant précédemment au sein du laboratoire « DPM DIAGNOSTICS » exploité par la société « DPM DIAGNOSTICS » absorbée : Messieurs Pierre-Emmanuel MARQUE, Didier BZOREK, Emmanuel COUGOUREUX, Daniel DEREUMAUX, Jean-Baptiste CAMPERGUE et Jean-Claude KERJEAN ainsi que Mesdames Delphine MARQUE et Anne-Sophie BIRR ;
- L'agrément de Madame Elisabeth KERJEAN, pharmacien biologiste, en tant qu'associée externe de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- La cessation des fonctions de Directrice générale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et biologiste coresponsable au sein du laboratoire « CERBALLIANCE IDF OUEST » de Madame Violaine SERRANO avec effet au 30 novembre 2020 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Aïssa CHAMBI au sein du laboratoire « CERBALLIANCE IDF OUEST » avec effet au 31 décembre 2020 ;
- La fermeture du site « MANTES-LA-JOLIE », sis 92 boulevard du Maréchal Juin à MANTES-LA-JOLIE (78200) au 30 novembre 2020 et l'ouverture concomitante au public du site « SARTROUVILLE », sis 174 avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500) à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- La fermeture du site « POISSY », sis 8 rue du Pain à POISSY (78300) au 31 décembre 2020 et l'ouverture concomitante au public du site « DEUIL-LA-BARRE », sis 4 place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

- CONSIDERANT** la copie du procès-verbal de l'assemblée générale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 16 octobre 2020, portant agrément de Monsieur Jean-Claude KERJEAN et Madame Elisabeth KERJEAN en qualité de nouveaux associés de la société et les cessions d'une action détenue par Antoine KERJEAN au profit de ces derniers ;
- CONSIDERANT** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS « DPM DIAGNOSTICS » en date du 27 octobre 2020, approuvant notamment le principe de fusion par voie d'absorption de la société SELAS « DPM DIAGNOSTICS » par la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;
- CONSIDERANT** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 27 octobre 2020, approuvant notamment le principe de la fusion par voie d'absorption de la SELAS « DPM DIAGNOSTICS » ;
- CONSIDERANT** le projet de traité de fusion-absorption entre la SELAS « DPM DIAGNOSTICS » et la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 28 octobre 2020 ;
- CONSIDERANT** le procès-verbal de décision unique du Président en date du 30 novembre 2020 prenant acte de la démission de Madame Violaine SERRANO de ses fonctions de directeur général de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;
- CONSIDERANT** l'ordre de mouvement de cession d'actions de Madame Violaine SERRANO au profit de Monsieur Antoine KERJEAN en date du 30 novembre 2020 ;
- CONSIDERANT** l'ordre de mouvement de cession d'actions de Monsieur Aissa CHAMBI au profit de Monsieur Antoine KERJEAN en date du 31 décembre 2020 ;
- CONSIDERANT** le contrat de bail commercial sous conditions suspensives des locaux situés 4 place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170), conclu entre la société SCI du centre commercial les Merisiers (Paris 8ème) et la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » le 7 septembre 2017 ;
- CONSIDERANT** le contrat de bail commercial sous conditions suspensives des locaux situés 174 avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500), conclu entre la société OFFICE SANTE et la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » le 22 mai 2019 ;
- CONSIDERANT** les plans des nouveaux locaux susmentionnés ;
- CONSIDERANT** les statuts de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » mis à jour en date du 1^{er} juin 2020 ;
- CONSIDERANT** la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 24 rue des Dames à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340) dirigé par Monsieur Antoine KERJEAN, biologiste responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-173, sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1 – le site LES CLAYES-SOUS-BOIS siège social et site principal
24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6

2 – le site POISSY jusqu'au 31 décembre 2020

8, rue du Pain à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 167 1

2- le site DEUIL-LA-BARRE à compter du 1^{er} janvier 2021

4, place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8

3 – le site POISSY

24 place Racine à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

4 – le site SARTROUVILLE 1

10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

5 – le site SARTROUVILLE 2

72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6 – le site ACHERES

26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0

7 – le site POISSY 2

43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7

8 – le site NOISY-LE-ROI

Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

9 – le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES

2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES (78470)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 115 0

10 – le site LE MESNIL-SAINT-DENIS

1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 116 8

11 – le site VILLEPREUX

9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5

12 – le site MANTES-LA-JOLIE

4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8

13 – le site MANTES-LA-JOLIE jusqu’au 30 novembre 2020

92 boulevard du Maréchal Juin à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**13 – le site SARTROUVILLE 3 à compter du 1^{er} décembre 2020
174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)**

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6

14 – le site MAULE

4 place de la Mairie à MAULE (78580)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

15 – le site LIMAY

41 bis rue de Paris à LIMAY (78520)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostasie), microbiologie (sérologie infectieuse)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

16 – le site ARGENTEUIL

3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9

17 – le site ENGHIEEN-LES-BAINS

6 place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7

18 – le site LE CHESNAY

Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9

19 – le site VAUREAL

Place de la Bussie à VAUREAL (95490)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1

20 – le site CERGY

Place des Touleuses à CERGY (95000)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5

21 – le site JOUY-LE-MOUTIER
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8

22 – le site CERGY
30 boulevard de l'Evasion à CERGY LE HAUT (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8

23 – le site DEUIL-LA-BARRE
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5

24 - le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)
1, rue Basset à POISSY (78300)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1

25 – le site MARLY-LE-ROI
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7

26 – le site DEUIL-LA-BARRE
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2

27 – le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)
Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)
Ouvert au public, pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité) microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2

28 – le site SAINT-CHRISTOPHE
19 avenue Mondetour à CERGY (95800)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 05 003 928 9



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



29 – le site LES TROIS FONTAINES
Centre commercial des Trois Fontaines – Niveau 2 – à CERGY (95000)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7

30 – le site JOUY EN JOSAS
9 avenue Jean-Jaurès à JOUY EN JOSAS (78350)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0

31 – le site BEYNES
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0

32 – le site MANTES-LA-JOLIE
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8

33 – le site MANTES-LA-JOLIE
10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6

34 – le site AUBERGENVILLE
Centre Hospitalier Privé du Montgardé
26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2

35 – le site FRENEUSE
2bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1

36 – le site VERNON
1bis, rue du Soleil à VERNON (27200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 27 002 594 3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



37 – le site VERSAILLES

46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (pharmacologie-toxicologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2

38 – le site VERSAILLES

27bis, rue de Noailles à VERSAILLES (78000)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0

La liste des trente-huit biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont un biologiste responsable, est la suivante :

1. Monsieur Antoine KERJEAN, biologiste responsable, Président
2. Monsieur Pierre BERTEAU, biologiste médical et associé
3. Monsieur Yassine BOUTRAD, biologiste médical et associé
4. Monsieur Guy BRIN, biologiste médical et associé
5. Monsieur Olivier DELAMARE, biologiste médical et associé
6. Madame Catherine DENIS, biologiste médical et associée
7. Madame Isabel DESHAYES, biologiste médical et associée
8. Monsieur Alban DORE, biologiste médical et associé
9. Monsieur Frédéric DUMAS, biologiste médical et associé
10. Madame Valérie DUMAS, biologiste médical et associée
11. Madame Delphine DURANTON, biologiste médical et associée
12. Monsieur Bernard GRANIER, biologiste médical et associé
13. Madame Joëlle KHEDERCHAH, biologiste médical et associée
14. Monsieur Manuel LANZENBERG, biologiste médical et associé
15. Madame Nicole LE ROY, biologiste médical et associée
16. Monsieur Yvan MLYNARZ, biologiste médical et associé
17. Madame Caroline SANCHEZ, biologiste médical et associée
18. Madame Bénédicte STRAUB, biologiste médical et associée
19. Monsieur Hervé LUITAUD, biologiste médical et associé
20. Madame Aline BICHON, biologiste médical et associée
21. Monsieur Thierry FREMION, biologiste médical et associé
22. Madame Françoise FRANCON, biologiste médical et associée
23. Madame Christine PIALES, biologiste médical et associée

24. Monsieur Amine ABINA, biologiste médical et associé
25. Monsieur Daniel BOTTIER, biologiste médical et associé
26. Madame Roselyne DANARD, biologiste médical et associée
27. Monsieur Guy COURDESSES, biologiste médical et associé
28. Monsieur Jean-Jacques GIMENEZ, biologiste médical et associé
29. Madame Chantal BUREAU, biologiste médical et associée
30. Madame Emilie BRISELET, biologiste médical et associée
31. **Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, biologiste médical et associé**
32. **Madame Anne-Sophie BIRR, biologiste médical et associée**
33. **Monsieur Didier BZOREK, biologiste médical et associé**
34. **Monsieur Emmanuel COUGOUREUX, biologiste médical et associé**
35. **Monsieur Daniel DEREUMAUX, biologiste médical et associé**
36. **Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, biologiste médical et associé**
37. **Madame Delphine MARQUE, biologiste médical et associée**
38. **Monsieur Jean-Claude KERJEAN, biologiste médical et associé**

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Action ordinaire	Capital en %	Droits de vote	Droit de Vote en %
Antoine KERJEAN	3	-	74 385	0,67%
Yvan MLYNARZ	1	-	24 795	0,22%
Catherine DENIS	1	-	24 795	0,22%
Frédéric DUMAS	1	-	24 795	0,22%
Pierre BERTEAU	1	-	24 795	0,22%
Olivier DELAMARE	1	-	24 795	0,22%
Alban DORE	1	-	24 795	0,22%
Valérie DUMAS	1	-	24 795	0,22%
Caroline SANCHEZ	1	-	24 795	0,22%
Bernard GRANIER	1	-	24 795	0,22%
Yassine BOUTRAD	1	-	24 795	0,22%
Delphine DURANTON	1	-	24 795	0,22%
Joëlle KHEDERCHACH	1	-	24 795	0,22%

Nicole LE ROY	1	-	24 795	0,22%
Manuel LANZENBERG	1	-	24 795	0,22%
Isabel DESHAYES	1	-	24 795	0,22%
Bénédicte STRAUB	1	-	24 795	0,22%
Guy BRIN	1	-	24 795	0,22%
Hervé LUITAUD	1	-	24 795	0,22%
Thierry FREMION	1	-	24 795	0,22%
Françoise FRANCON	1	-	24 795	0,22%
Christine PIALES	1	-	24 795	0,22%
Aline BICHON	1	-	24 795	0,22%
Daniel BOTTIER	1	-	24 795	0,22%
Amine ABINA	1	-	24 795	0,22%
Roselyne DANARD	1	-	24 795	0,22%
Guy COURDESSES	1	-	24 795	0,22%
Jean-Jacques GIMENEZ	1	-	24 795	0,22%
Chantal BUREAU	1	-	24 795	0,22%
Emilie BRISELET	1	-	24 795	0,22%
Anne-Sophie BIRR	1	-	24 795	0,22%
Pierre-Emmanuel MARQUE	191	-	4 735 827	42,35%
Delphine MARQUE	1	-	24 795	0,22%
Didier BZOREK	1	-	24 795	0,22%
Daniel DEREUMAUX	1	-	24 795	0,22%
Jean-Baptiste CAMPERGUE	1	-	24 795	0,22%
Emmanuel COUGOUREUX	1	-	24 795	0,22%
Jean-Claude KERJEAN	1	-	24 795	0,22%
<i>Sous-total Associés Professionnels Internes</i>	230	-	5 702 828	51,00%
SARL AERTS & FILOT	1 214 849	22,17%	1 214 849	10,86%
SAS NUTSCO	87	-	87	-
<i>Sous-total Tiers Porteurs</i>	1 214 936	22,173%	1 214 936	17,88%
SELAS CERBALLIANCE IDF SUD	1 578 681	28,81%	1 578 681	14,12%
SEL LABORATORIS AMIEL	2 373 305	43,31%	2 373 305	21,22%
SELAS CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST	312 265	5,70%	312 265	2,79%

Elisabeth KERJEAN	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total Associés Professionnels Externes	4 264 252	77,823%	4 264 252	38,13%
TOTAL	5 479 418	100%	11 231 385	100%

ARTICLE 2 : L'arrêté n°010/ARSIDF/LBM/2020 du 11 mars 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°DOS-2021/1627 du 14 avril 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « DPM DIAGNOSTICS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 mai 2021

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et par délégation,

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-05-05-00018

Arrêté n° DOS-2021/1762 Portant Agrément de la
SAS AMBULANCES LOURMEL 75 (75015 PARIS)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/1762

Portant Agrément de la SAS AMBULANCES LOURMEL 75

(75015 PARIS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SAS AMBULANCES LOURMEL 75 sise 366 ter rue de Vaugirard à Paris (75015) dont la présidente est madame Malika TCHAH ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés CP-097-BW et CS-511-DX provenant de la société Nobel Service Ambulances à Paris 15ème, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 02 février 2021 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES LOURMEL dont la présidente est Madame Malika TCHAH est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/255 à compter de la date du présent arrêté.

Le siège social est situé 336 ter rue de Vaugirard à Paris (75015)

Le local d'accueil de la patientèle est situé 37, rue Fondary à Paris (75015).

Le local de désinfection et de stationnement sont situés 06, rue de la Roue à Clamart (92140).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 04/05/2021

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

